FICHE D'INSCRIPTION « VOTRE RÊVE, LEUR ESPOIR »



Samedi 7 Décembre 2019 - Circuit Bugatti - Le Mans

• Informations pilote

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
TÉLÉPHONE(S)
MAIL
EXPERIENCE PISTE
• <u>Informations véhicule(s)</u>
MARQUE
MODÈLE
ANNÉE
PUISSANCE
SPÉCIFICITÉS
POIDS DU VÉHICULE À VIDE (OBLIGATOIRE)
DÉCIBELS DU VÉHICULE À PLEINE PUISSANCE (OBLIGATOIRE, <100)
Fast rennes se réserve le droit de refuser un véhicule si celui-ci ne correspond pas au plateau mis en place.
 Deux forfaits sont possibles pour la journée :
Inscription seule : 240€ Inscription et repas du midi au restaurant « Le Casque » : 260€
- Nombre de repas accompagnateurs (20€ par repas) :

• Convocation au circuit Bugatti du Mans le **7 décembre à 7h45** pour enregistrement pilote, suivi d'un briefing pilote à 8h15 (présence obligatoire).

Merci d'envoyer les documents suivants à l'adresse ci-contre ou par mail (voir contacts) :

Fast Rennes

Rennes School of Business

2 rue Robert d'Arbrissel 35000 RENNES

- Liste des documents à envoyer :
- La présente fiche remplie Photocopie de l'assurance du véhicule (assurance piste et passagers obligatoires) Photocopie du permis de conduire Photocopie de la carte grise du véhicule La décharge de l'association remplie Un chèque d'inscription à l'ordre de « Fast Rennes » en fonction du forfait sélectionné

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'absence non signifiée dans un délai de 7 jours avant l'évènement, la somme versée ne pourra vous être remboursée (sauf annulation de notre part).

Nous contacter

Président:

Tom LE FALHER 06 11 84 29 51 tom.le-falher@rennes-sb.com

Responsable « Votre rêve, leur espoir »:

Damien VOYER-BAUCHANT 06 22 75 28 07 damien.voyer@rennes-sb.com

Site: fast-rennes.fr



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ



Votre Rêve, Leur Espoir édition 2019

NOM Prénom :		
Par la présente, je dédouane l'association Fast Rennes de toutes le circonstances liées à ma participation à l'événement sportif « Votre Recircuit Bugatti au Mans lors du Téléthon qui se déroule le samedi 7 dé	êve, Leur Espoir » sur le site du	
Aussi, je m'engage à respecter l'ensemble des règles liées à la pratique d'un sport mécanique. Je reconnais de plus être assuré(e) pour moi et mes passagers et prends à ma charge tous les risques liés à ma participation à cet événement.		
	ait à	

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



Je soussig	né :	
Date de N	aissance :	
Adresse	:	
Ville	:	Code Postal :
Club	:	Nº Licence:
Adhérent A	A.C.O. N°:	N° Permis de conduire :
N° de télép	phone à prévenir en	cas d'urgence :
	sonnes rattachées e	ers tant à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST que de ses partenaires ou en cas d'accident survenant au cours des essais et évolutions que j'effectue ce jour sur
du code d type de g	u sport rappelées ci garantie et égalem	ation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 - après en matière « d'assurance individuelle accident » et de l'intérêt à souscrire ce ent avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances atière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers.
adhérents	de l'intérêt que	port : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les els leur pratique sportive peut les exposer. »
En outre, j prescriptio		onnaissance du règlement d'utilisation de la piste et m'engage à en respecter toutes les
Le port du	casque (auto, camio	on et moto) et de la ceinture de sécurité (auto, camion) est obligatoire.
		rompus à tout moment par un responsable de l'AUTOMOBILE CLUB DE l'OUEST s ns de sécurité ne sont plus réunies et ce pour quelque cause que ce soit.
utiliser tour	t cliché photographic	l'image en tant qu'utilisateur du circuit. J'autorise l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST à que et film pris lors de cette journée et m'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre L'OUEST pour leur utilisation à des fins publicitaires et promotionnelles.
Enfin, je m	l'engage à respecter	les règles sportives et notamment les règles relatives à l'environnement.
Fait à	ádas la signatura da	le



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PISTE

L'utilisation des circuits du Mans est soumise aux règles ci-après énoncées (ci-après : «le règlement ») qui visent en premier lieu à garantir la sécurité des personnes utilisatrices (ci-après : « les utilisateurs »). Toute personne amenée à utiliser la piste doit respecter scrupuleusement ce règlement faute de quoi il sera susceptible d'être exclu de la piste par la direction du circuit.

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 dB, et ce quel que soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.

Equipement

 Le port d'équipements homologués est obligatoire : casque (dans tous les cas) ; combinaison gants et bottines ignifugés (voitures compétition) ; combinaison de cuir, bottes, gants et protection dorsale pour les pilotes moto. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire en automobile ou en camion.

Feux et Signalisation (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :
 - →Feu rouge = accès interdit à la Piste
 - →Feu vert = piste ouverte
 - L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :
 - →Feu rouge = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)
 - →Feu Jaune clignotant = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler et préparez vous à changer de trajectoire

Comportement en piste - Sécurité

- Avant de prendre la piste tout utilisateur doit présenter sa licence F.F.S.A. ou F.F.M. Vitesse en cours de validité et signer la décharge de responsabilité disponible à l'acqueil du circuit.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un véhicule.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Un maximum de 2 personnes conducteur compris est autorisé à bord de chaque voiture, le passager devra être âgé de 18 ans minimum (sauf dérogation préalable avec l'ACO) et être également casqué et avoir des vêtements longs.
- Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.
- Auto: en cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et à l'opposé de la trajectoire et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le Véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.
- Moto: en cas de chute ou de problème mécanique, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste derrière le mur dans les voies de sécurité.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.
- Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.

Règles générales

- Afin de répondre à la réglementation sonore, les sessions seront interrompues 5 minutes avant l'horaire de fin de séance afin d'inclure le tour de décélération dans la plage horaire d'utilisation.
- Pour l'usage de la piste, le client nommera un interlocuteur qui sera l'unique interface entre le team et le chef de piste.
- Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.
- A l'arrivée de l'utilisateur les clés des locaux loués lui sont remises. A cet instant le circuit décline toute responsabilité sur ce qu'il peut advenir aux locaux loués. Avant de quitter le circuit l'utilisateur doit rendre toute clé ou accessoire appartenant au circuit et laisser le stand utilisé propre.
- L'accès à la piste et aux voies de sécurité est systématiquement réglementé (accès uniquement sur accord du chef de piste).
- Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).